

Allocation au titre du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord (FEMRN)

L'Allocation au titre du FEMRN vise à améliorer davantage l'éducation des élèves des collectivités rurales et du Nord. Le financement est attribué aux conseils scolaires en fonction du nombre d'élèves en milieu rural et de deux facteurs mesurant la densité de l'effectif d'élèves en milieu rural de chaque conseil scolaire.

Les conseils scolaires peuvent utiliser le financement destiné à l'éducation en milieu rural selon les besoins locaux comme dans les exemples suivants :

- améliorer les programmes et les services de soutien dans les écoles rurales (immersion en français, éducation artistique, orientation, etc.);
- poursuivre le fonctionnement des écoles rurales;
- améliorer les options de transport des élèves, par exemple en offrant un service d'autobus à une heure plus tardive ou l'apprentissage en ligne grâce à des tablettes électroniques ou à un réseau local sans fil.

L'allocation au titre du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord du Conseil scolaire catholique Nouvelon se chiffre à 321 209 \$ pour l'année scolaire 2021-2022 et est répartie aux écoles suivantes pour poursuivre le fonctionnement des écoles rurales:

École élémentaire catholique La Renaissance	19 911 \$
École élémentaire catholique Trillium	19 698 \$
École élémentaire Sacré-Cœur	25 958 \$
École élémentaire Saint Nom de Jésus	31 249 \$
École élémentaire St-Antoine	13 342 \$
École élémentaire St-Charles Borromée	6 478 \$
École élémentaire Ste-Anne	7 810 \$
École élémentaire St-Étienne	16 739 \$
École élémentaire St-Joseph, Blind River	22 699 \$
École élémentaire St-Joseph, Dubreuilville	31 055 \$
École élémentaire St-Joseph, Wawa	37 382 \$
École élémentaire St-Paul	12 723 \$
École élémentaire St-Thomas	5 818 \$
École secondaire catholique Jeunesse-Nord	12 166 \$
École secondaire catholique La Renaissance	7 383 \$
École secondaire catholique Trillium	23 511 \$
École secondaire St-Joseph, Wawa	27 287 \$